

GRANDS LACS

Amnesty International condamne le renvoi forcé de réfugiés burundais et rwandais
Index AI : AFR 02/31/97

Aujourd'hui (19 novembre 1997) Amnesty International s'est vivement inquiétée des efforts apparemment coordonnés que déploient les gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) et du Burundi — ainsi que les autorités rwandaises, selon certaines informations — afin de renvoyer dans leur pays d'origine des milliers de Burundais et de Rwandais réfugiés en RDC, alors qu'ils risquent, à leur retour, d'être victimes de graves violations de leurs droits.

« Les inquiétudes d'Amnesty International sont d'autant plus vives que les soldats burundais et rwandais ont systématiquement recherché ces réfugiés, avec l'appui de représentants des autorités locales de la RDC, pour les expulser vers leur pays, où ils risquent la mort », a déclaré aujourd'hui l'organisation de défense des droits de l'homme.

Amnesty International s'efforce de vérifier des allégations faisant état de la "disparition" de 38 des 63 réfugiés arrêtés à Uvira (République démocratique du Congo). Elle enquête également sur des informations selon lesquelles les soldats burundais ont procédé à l'exécution extrajudiciaire de civils non armés, au cours de l'opération menée en RDC.

« Les gouvernements de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda doivent impérativement intervenir, dès maintenant, pour mettre fin au renvoi forcé des réfugiés, a commenté l'Organisation. Les autorités de la RDC doivent en outre éloigner les forces étrangères impliquées dans ces expulsions. »

Depuis le 9 novembre, environ 2 000 réfugiés burundais et rwandais qui se trouvaient dans la région du Sud-Kivu ont été renvoyés au Burundi, et 700 réfugiés rwandais ont été expulsés vers leur pays d'origine. Il semble que ces événements s'inscrivent dans le cadre d'une opération militaire coordonnée entre les troupes des trois pays.

« Le gouvernement de la République démocratique du Congo doit également prendre acte de l'obligation de garantir la sécurité des personnes réfugiées, qui lui incombe aux termes du droit international et du droit coutumier, a poursuivi Amnesty International. Les autorités burundaises et rwandaises doivent, quant à elles, veiller à ce que les réfugiés de retour dans leur pays ne soient soumis à aucune violation de leurs droits fondamentaux. »

Selon des informations non confirmées, des opérations semblables se sont déroulées dans d'autres parties du pays, notamment dans les environs de Fizi (province du Sud-Kivu). La menace d'un renvoi forcé imminent ou d'autres formes d'atteintes à leur sécurité pèse sur des milliers d'autres Rwandais et de Burundais réfugiés en RDC.

Sept camions transportant des militaires burundais auraient traversé la frontière et gagné Kihanga (République démocratique du Congo), le 7 novembre. Ces soldats auraient, avec l'aide des autorités locales et de membres des forces de sécurité de la RDC ainsi que de militaires rwandais, recherché de manière systématique les réfugiés. Du 7 au 13 novembre, ils ont passé au peigne fin pas moins de sept localités, et notamment la ville d'Uvira du 9 au 10 novembre. Les réfugiés burundais, dont beaucoup vivent dans l'est de la République démocratique du Congo depuis de nombreuses années — pour certains depuis 1972, pour d'autres depuis le début des années 1980 — s'étaient bien intégrés dans la population locale, et les soldats burundais ont dû faire appel aux autorités locales pour les identifier.

Les soldats prenaient les réfugiés à l'endroit où ils les trouvaient, en leur interdisant de passer par leur domicile pour rassembler quelques affaires ou voir leur famille. Certains réfugiés ont été arrêtés pendant la nuit, et renvoyés au Burundi dès le lendemain. Nombre d'entre eux ont été séparés de leurs proches. Ceux qui ont tenté de résister ont été passés à tabac. Certains d'entre eux ont été contraints à se soumettre, sous la menace d'une exécution. D'après les informations reçues, les réfugiés ont été accusés d'appartenance à un groupe armé de RDC connu sous le nom de Mayi Mayi, ou à l'ancienne milice rwandaise Interahamwe ("Ceux qui combattent ensemble").

Les réfugiés ont été acheminés vers la province de Cibitoke, dans le nord du Burundi. Il ont franchi la rivière Ruzizi, et atteint l'autre rive où les attendait un nouveau déploiement de soldats burundais. Pas moins de 700 réfugiés rwandais ont également été renvoyés de cette même région par des soldats de la RDC aidés, semble-t-il, par des militaires rwandais, le 12 novembre ou aux alentours de cette date. Leur identification par des soldats et leur retour se sont déroulés dans les mêmes conditions.

Au nombre des 2 000 réfugiés renvoyés au Burundi figuraient 69 ressortissants rwandais, qui semblent avoir été transférés au centre de transit de Gatumba, non loin de la capitale, Bujumbura.

L'Organisation ne sait pas avec certitude si les autorités burundaises les autoriseront à rester ; à ce jour, presque tous les réfugiés rwandais ont quitté le Burundi, la majorité d'entre eux ayant été renvoyés ou contraints à partir.

Informations générales

Dans la région des Grands Lacs, les réfugiés vivent dans la crainte d'être renvoyés dans leur pays d'origine ou dans un pays où leur sécurité ne pourra être assurée. Les pays concernés ont systématiquement bafoué les normes internationales relatives à la protection des réfugiés alors qu'elles ont force obligatoire. Dans certains cas, des organismes internationaux tels que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), cédant à des pressions exercées par les gouvernements des pays d'accueil, ont été amenés à transiger sur certains principes.

Les Burundais renvoyés dans leur pays d'origine courent le risque de subir de graves violations des droits de l'homme, et notamment d'être tués de manière arbitraire et délibérée par les forces gouvernementales ou les groupes d'opposition armés. En effet, l'insécurité continue d'être la règle dans de nombreuses parties du pays : ainsi, dans la province de Cibitoke, la violence généralisée fait souvent obstacle à la présence d'organisations humanitaires. Les observateurs indépendants n'ont pratiquement aucun moyen de s'assurer que la sécurité des personnes renvoyées dans leur pays est garantie. Des centaines de réfugiés burundais ont été expulsés de la République démocratique du Congo à la fin de 1996 et en 1997, et nombre d'entre eux ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires peu après leur retour au Burundi.

De nombreux réfugiés rwandais rapatriés de force de la RDC ou d'autres pays ont également été victimes de graves violations. Certains d'entre eux ont été assassinés, d'autres ont "disparu". Plus de 6 000 personnes auraient été tuées au Rwanda, depuis le début de l'année ; la majorité étaient des civils non armés. De nombreux décès n'ayant jamais été signalés, il y a lieu de penser que les chiffres réels sont sensiblement plus élevés. Beaucoup de victimes avaient été renvoyées de la RDC.

Les assassinats et les massacres ont été perpétrés par l'Armée patriotique rwandaise (APR) ainsi que par des groupes d'opposition armés, dont on pense qu'ils sont liés à l'ancienne armée. Des milliers des civils non armés, au nombre desquels figuraient de jeunes enfants et des personnes âgées, ont été abattus au cours d'opérations lancées par l'APR qui faisaient suite à des offensives menées par des groupes d'opposition armés